

Fondé en 1893

Fondé en 1893

1 LILLE N° 1.02
2 ROUBAIX N° 2.28
3 LENS N° 1.02

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50
Autres Départements... 5 fr. 50
Etranger... 11 fr. 22 fr.

5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Samedi 3 Juillet 1909

Dimanche prochain

NOUS PUBLIERONS
UN NOUVEAU FEUILLETON
LE CRIME

DE
L'Impasse Roussin
PAR
Delphi Fabrice

Le titre de cette œuvre poignante dit suffisamment de quelle sensationnelle affaire l'auteur s'est inspiré pour que nous n'y insistions pas davantage. Nos lecteurs accueilleront certainement avec un intérêt passionné

LE CRIME DE L'IMPASSE ROUSSIN
par DELPHI FABRICE

OPINIONS

LES
EXÉCUTIONS CAPITALS EN ALGERIE

C'est toujours avec un sentiment de tristesse que nous voyons se dresser la guillotine, parce que cela nous prouve que nous ne sommes pas encore arrivés à un degré suffisant de civilisation pour que disparaissent cette sinistre coutume, dernier vestige de l'époque de barbarie.

Tout ce qu'on peut dire pour ou contre la peine de mort a été répété tant de fois qu'il serait puéril de le redire aujourd'hui, ou, par un vote récent de la Chambre, nos députés ont affirmé leur volonté de continuer à la voir figurer dans le Code français.

Si cependant nous déplorons que les raisons pour nous invoquées pour en amener la suppression n'aient pas trouvé grâce devant la majorité de la Chambre, nous sommes assez respectueux de la Loi pour ne pas nous insurger contre elle, n'importe pas en cela nos préjugés, du haut de la chaire, déclarant audacieusement qu'ils n'obéiront pas à celle qu'ils trouveront mauvaise. Avons-nous, pour des amis de l'ordre (?), ces messieurs ont une singulière façon de s'y prendre pour le maintenir. Le « dura lex, sed lex » n'est pas pour eux, puis-je quand ils trouvent une loi dure, ils s'empressent de dire qu'ils ne s'y conformeront point.

Nous ne nous attarderons pas à démontrer l'absurdité d'un pareil raisonnement. Si chacun de nous ne se conformait qu'aux lois qui lui sont profitables, jamais anarchie plus complète n'aurait existé dans le pays. Nous commençons d'abord par ne pas payer l'impôt, au grand dam des institutions publiques, qui devraient cesser d'exister faute d'argent pour en assurer le fonctionnement.

Quand une loi est jugée mauvaise, il n'y a qu'une chose à faire : établir un courant d'opinion pour en amener la suppression. Mais tant que cette loi mauvaise existe, le devoir des bons citoyens est de s'y conformer.

Nous disons donc que puisque la peine de mort existe, il faut l'appliquer ; nous conseillons néanmoins aux jurés de se montrer très circonspects, très réservés dans son application, surtout quand il ne leur aura pas été démontré d'une manière irréfutable que le crime commis l'a été par le prévenu, et que, sans erreur possible, il doit en être tenu pour responsable.

Il existe très heureusement un correctif à la loi barbare dont nous parlons : c'est le droit de grâce.

Le droit de grâce peut, dans certains cas, embarrasser fort le chef de l'État, qui en est investi ; mais on ne peut nier qu'il n'ait sa raison d'être. Voilà, par exemple, un jury qui, répondant par oui ou par non aux questions qui lui sont posées, ignore à quelle peine le criminel sera condamné, et qui est tout surpris d'apprendre qu'il a signé, sans le savoir, l'arrêt de mort de l'accusé, alors qu'il voulait, au contraire, lui conserver la vie. Dira-t-on que, dans un cas pareil, le droit de grâce ne doit pas exister, sous prétexte que c'est un droit régulier ?

Sans doute, il peut se faire que le chef de l'État — suivant en cela les impulsions de sa nature — se montre ou trop indulgent ou trop sévère ; mais que le droit de grâce lui appartienne, ou qu'il appartienne à une Cour quelconque, il est de toute nécessité qu'il existe ; aussi est-ce aller contre le bon sens que d'en demander la suppression.

Le Président de la République n'ayant pas signé la grâce des assassins de l'inspecteur Dubois et de son hérautier Bar-

bier, égorgés dans la forêt Daya le 10 septembre 1903 par les trois Arabes Cheikh Ould Cheik, Mohamed ben Sliman et Nour Bouchta, ceux-ci ont été exécutés.

Si le Président de la République n'a pas commué leur peine en celle des travaux forcés à perpétuité, c'est que la mentalité musulmane ne ressemblant en rien à la nôtre, tout acte de mansuétude passe aux yeux des Arabes pour de la faiblesse et ne fait qu'exalter leur fanatisme.

Le Coran le veut ainsi : ne céder qu'à la force, et considérer comme des chiens les roumis.

Où nos contradicteurs ont raison de dire que la suppression de la peine de mort encourage les criminels, c'est en Algérie, où les Croyants ne redoutent la guillotine que parce qu'elle les empêche d'aller au Paradis de Mahomet : un corps sans tête n'y pouvant être admis.

Dans le Code de l'Islamisme, bien que le droit musulman ait une base essentiellement religieuse, il admet la présomption, et par une contradiction étrange la responsabilité pour l'homme de ses actes, et l'empiète de la force.

C'est un tort de croire que la civilisation européenne puisse être appliquée du jour au lendemain aux peuples musulmans. Il faut, pour qu'une civilisation puisse être comprise d'une autre, qu'il y ait quelque chose d'entraîné de commun qui en facilite le rapprochement ; alors seulement un essai d'application de la première peut être tenté sur la seconde. Mais ici, rien de tel : Européens et Arabes étant divisés par leurs croyances, leurs mœurs, et le fanatisme dont sont animés ces derniers.

Bien des années s'écouleront encore avant qu'Arabes et Européens fraternisent.

Il ne peut y avoir entre des peuples si différents que des vainqueurs et des vaincus, et le vainqueur, s'il est Européen, risquera toujours de perdre sa prédominance sur l'Arabe s'il le traite avec douceur, puisque c'est à la force brutale seule que celui-ci se soumet.

L'Arabe est absolument réfractaire à notre système d'éducation. Il ne nous reconnaît supérieur à lui que quand il est obligé de subir notre joug ; on ne le domine que par la force ; sa soumission n'est d'ailleurs qu'apparente, car dès que vient le moment où il pense pouvoir prendre sa revanche, il retourne à sa nature première, qui est celle du sauvage.

Il s'ensuit que les crimes commis par les Arabes sur les roumis doivent être punis avec une extrême sévérité, non seulement parce qu'ils sont de droit commun, mais encore parce qu'ils ont pour mobile la haine des races, et que celle haine, si le développement en était favorisé par une trop grande mansuétude de notre part provoquerait des massacres qui nous obligerait soit à abandonner nos droits de conquête, soit à exercer une répression énergique, qui contenterait la vie à des milliers d'individus.

Mieux vaut encore que ce soient les criminels qui paient leur dette à la société en montant à l'échafaud plutôt que des milliers de jeunes soldats, nés pour vivre, soient condamnés, par une sorte d'ironie du sort, à aller mourir sur un autre continent.

G. POTRON.

Hier & Aujourd'hui

La nouvelle Convention d'Arras et la Convention de la Loire

A la suite de l'entrevue du 26 juin entre les délégués des Compagnies houillères et des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, les primes sur les salaires, actuellement existantes, ont été maintenues pour une nouvelle période de deux années.

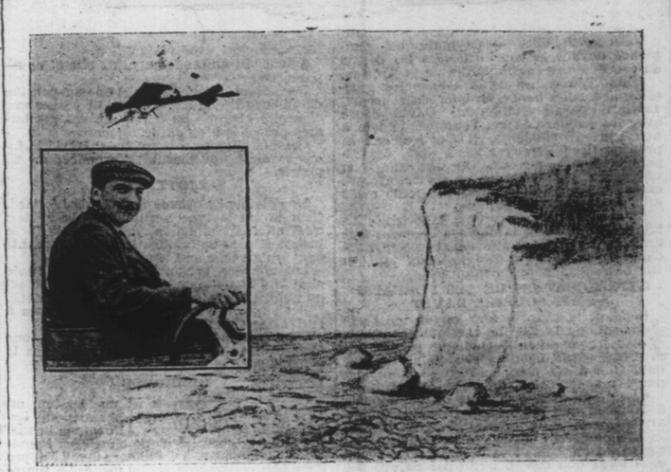
Les journaux réactionnaires eux-mêmes s'en félicitent ; ils font valoir l'ère de sécurité dont jouira notre grand bassin houiller, et la grande industrie ; ils exaltent le sacrifice des compagnies qui pouvaient, prétendent-ils, dans l'état du marché charbonnier, émettre — strictement — la prétention d'abaisser les salaires, pour lutter contre l'invasion du marché français par les charbonnages étrangers. Ils appellent ce « malgré le peu d'activité de l'industrie les importations de houille ont atteint 6.493.322 tonnes pendant les cinq premiers mois de l'année, alors qu'elle dépassait à peine six millions, pendant la même période de 1907 qui fut très prospère. »

Tous les pays, importateurs, en effet, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, l'Allemagne surtout, affirment certains gros représentants des Compagnies, qu'il s'agit de houille crue, de coke ou d'agglomérés, sont actuellement en avance non seulement sur 1908, mais encore sur 1907. Malgré cela les Compagnies ont cédé.

Toutefois, d'un commun accord il a été convenu : que si le rendement ouvrier diminuait d'une façon sensible par suite de l'application de la loi de huit heures ; que si les droits de douane qui protègent nos charbons contre les houilles étrangères étaient abaissés ; que si le fléchissement des cours du charbon qui atteint actuellement en moyenne 2 fr. 50 à la tonne pour les houilles et 5 fr. pour les cokes, s'accroissait ; — que si, par exemple, les cours du charbon se relevaient sensiblement au-dessus des prix moyens pratiqués en 1907 ; l'une ou l'autre des deux parties pourrait provoquer une réunion avant le 30 juin 1911, pour traiter sur de nouvelles bases.

Cartes. Basly, très habilement avait fait

LA MANCHE EN AÉROPLANE



Hubert Latham et le monoplane avec lequel il se dispose à traverser le détroit du Pas-de-Calais.

valoir la progression constante des dividendes et la hausse des titres, mais les protestations énergiques et unanimes des représentants des actionnaires ont bien montré que cet argument excellent n'est point suffi pour obtenir les « concessions », des compagnies. Pourquoi donc ont-elles cédé ? Parce qu'elles savent que la grande majorité des mineurs est solidement groupée autour du drapeau syndical ; parce que les misérables manœuvres des brouillottes ont lamentablement échoué. Une puissante organisation ouvrière appuyée sur un « trésor de guerre », important, constitué grâce à des cotisations fortes, pouvait seule assurer un aussi heureux résultat.

Un exemple d'hier le démontre : la capitulation des patrons charbonniers gallois et écossais devant la formidable entente de la Fédération nationale des ouvriers mineurs de la Grande-Bretagne ; un autre exemple le prouve non moins eloquemment : l'échec des mineurs du Bassin de la Loire.

La lutte légitime, continue, la-bas violente, odieuse ; les syndicats adhérents à la Part des rations nationales sont l'objet de la part des « brailleurs » dissidents, des attaques les plus venimeuses, et la division ouvrière est profonde. C'est sur le camarade Bouchard, que les militants mineurs du Nord et du Pas-de-Calais connaissent avec les mêmes procédés que nous avons vu mettre en œuvre ici, contre Bistly.

Ces divisionnistes professionnels ont fait admirablement le jeu des Compagnies ; elles ont pu repousser, sans préoccupation, les demandes de leurs ouvriers.

La « Convention de la Loire » du 25 juillet 1908, signée par les directeurs des mines du bassin de Saint-Etienne et le Comité Fédéral des ouvriers mineurs de la Loire, sous la présidence de M. Huard, préfet de la Loire, pour une durée de deux ans, accordait pour la première année c'est-à-dire du premier juillet 1908 au 30 juin 1909, une prime, par journée de travail, de quarante centimes pour les ouvriers de l'intérieur, de vingt-cinq centimes pour ceux des vallées et des enfants. La Convention prévoyait, que pour la seconde année, du premier juillet 1909 au 30 juin 1910, la prime tomberait à trente centimes pour les ouvriers de l'intérieur, vingt centimes pour les femmes et les enfants.

A la date du 16 juin dernier, le Comité Fédéral de la Loire adressait au Comité des Houillères une lettre lui demandant une entrevue pour y discuter le maintien jusqu'au 30 juin 1910, des primes de 1908-1909. Les Compagnies ont déclaré purement et simplement l'initiation du Comité Fédéral et refusé d'ouvrir aucun débat sur la question. Faibles, puisque divisés, les mineurs n'ont pu élever que des protestations platoniques. Si les mineurs de la Loire ne parviennent pas à se ressaisir ? Ce sera pour eux la perte définitive des primes. Bouchard pousse le cri d'alarme, supplie qu'ils fassent trêve aux querelles intestines et leur rappelle la devise du Nord : « L'Union fait la Force ».

G. DESMONS.

CHRONIQUE

POMPON

Belle, calme, laborieuse, — un peu hautaine peut-être, mais si peu, — Madeleine Dantès passait pour être sans défaut.

Elle vivait avec son vieux retraité de père, quelle combat de soins et de prévenances, et qui, en retour, l'aimait de toutes les forces de son cœur.

Elle habitait une maison d'Alger, maison spacieuse et claire, surmontée d'une terrasse magnifique.

Pendant les jours d'été, la terrasse était déserte, mais le soir papa Dantès y venait savourer un gros cigare et déguster un mokka délicieux, préparé dévotement par la main pieuse de sa fille.

Entendu dans un long fauteuil d'osier, il fermait les yeux et rêvait à son pays natal, un joli village perdu dans la campagne marseillaise. Parfois, des amis étaient conviés. Alors la terrasse était éclairée par des lanternes vertes et dans la nuit s'élevait un concert improvisé de plus réussis.

Madeleine chantait d'une voix très douce en s'accompagnant sur la mandoline. Quelques jeunes filles, par ses relations, possédaient les mêmes talents. Les mamans, les pères, les frères chantaient aussi, parfois, tous en chœur.

« Oh ! papa, tu détonnes ! s'écriait Madeleine. Ça ne fait rien, ma fille, au contraire, c'est plus gai. »

Tout le monde paraissait d'un avis contraire. Madeleine avait un chien, un joli petit chien blanc tout frisé, qu'elle pomponnait toujours d'un ruban rose. Pompon — c'était le nom du toutou — partageait la vie de sa maîtresse. Il la suivait partout, couchait dans sa chambre sur un coussin, n'acceptait à manger que de sa main, en un mot vivait dans son ombre.

Les soirs de grands concerts, Pompon avait deux morceaux de sucre au lieu d'un et partageait le jeu général.

Pompon faisait l'exercice avec une toute petite canne en guise de fusil. Pompon se tenait debout sur ses pattes de derrière et savait taper, au commandement, un biscuit placé sur son museau rose.

« Un deux, trois », criait Dantès. Et Pompon, d'un coup sec, faisait disparaître la friandise.

Quand Madeleine était triste, Pompon ne la quittait pas des yeux et prenait un air si navré que la jeune fille se mettait à rire.

Madeleine avait vingt-quatre ans, en Algérie, lorsqu'on a vingt-quatre ans, on est presque une vieille fille.

« Je ne veux pourtant pas coiffer sainte Catherine », se dit-elle un jour. Comment donc pourrais-je me prendre pour trouver un mari, sans manquer à ma dignité ? Les jeunes gens qui fréquentaient papa Dantès étaient tous trop jeunes ou sans position. Alors ?

Tous les soirs, un beau lieutenant de spahis passait dans la rue ébroué et faisait sonner ses éperons sur l'asphalte du trottoir. Madeleine avait remarqué la belle physionomie franche, la silhouette fine et la démarche fière du jeune Français. Sans hésitation, elle fixa son choix sur lui.

Mais attirer l'attention du jeune homme n'était pas chose facile. Jamais il n'avait levé la tête, pas même les soirs où la musique et les chants de la terrasse s'élevaient dans la rue de flots plus ou moins harmonieux.

« Qu'en pensez-tu, Pompon ? » disait un soir Madeleine à son chien.

Ce que Pompon en pensait, — s'il en pensait quelque chose, — il ne pouvait pas le dire, ne connaissant pas la langue de son maître ; mais il levait ses beaux yeux doux vers elle et, par son attitude, montrait qu'il comprenait.

Un soir de printemps, Dantès fumait béatement, comme à son habitude. Les arbustes de la terrasse frissonnaient sous une brise légère, et les oranges de la campagne envoyaient des effluves de parfums. La mer, unie comme un lac, s'étendait calme, infinie sombre, avec à et là une ligne floconneuse d'éclaire blanche.

« Madeleine, immobilité sous une brise légère, et les oranges de la campagne envoyaient des effluves de parfums. La mer, unie comme un lac, s'étendait calme, infinie sombre, avec à et là une ligne floconneuse d'éclaire blanche. »

Le CONCOURS D'AVIATION de DOUAI

Après avoir gagné le prix de la Corderie, Blériot fit hier sur l'aérodrome de la Brayelle un vol de huit minutes.

La foule mouvante et fiévreuse qui se pressait hier soir à l'aérodrome de la Brayelle y a vécu des minutes splendides dont elle se souviendra. Et quel décor ! Le ciel était fleuri de nuages légers, rose pâle, violets, mauves, délicieusement fondus. Un léger vent courbait les hautes peupliers. Il tombait de tièdes averse de soleil...

Il répondit aux applaudissements par un geste charmant. On vit la libellule plonger, puis venir lentement se poser sur l'herbe. A huit heures moins 25, le bruit courut que M. Bréguet allait expérimenter son biplan. Cinq minutes plus tard, l'étonné appareil fut sorti du hangar. Il fit sur ses roues le tour de la piste, s'élevant à plusieurs reprises à une assez faible distance du sol.

Aujourd'hui Blériot et Bréguet reprendront leurs expériences. Si le gouvernement s'y prêtait Blériot tentera peut-être de battre le record de la durée. L'appareil de Laternas est arrivé en gare.



Un instantané de Blériot au Champ d'Aviation de la Brayelle

Il y eut des applaudissements, puis un grand silence lorsque Blériot parut toujours élegant, un sourire narquois errant parfois sur sa moustache fauve. A six heures moins dix, il prit place sur son siège. L'hélice siffla.

Le moteur ronfla. Avec la même facilité que lundi, l'étonné libellule s'éleva. Les 1500 mètres du prix de la Corderie furent promptement bouclés. Blériot venait de gagner 1000 francs.

Quelques minutes plus tard, l'aviateur s'éleva à nouveau, à une assez grande hauteur cette fois.

Passant devant la tribune du passage, il se pencha et dit à un de ses amis : « Le mariage se fit très brillant, très joyeux, le départ du jeune lieutenant étant considéré comme une chose fort douteuse... »

Seul, Pompon ne partagea pas l'allégresse générale. Pompon pleura toute la nuit.

Quinze jours après, les spahis embarquaient pour Casablanca... Au moment du départ : « Mon père, embrassez-moi, dit le jeune officier à Dantès, qui pleurait et ne cherchait pas à dissimuler ses larmes. »

« Au revoir, mon fils, mon bien-aimé fils... Au revoir. » — Qui sait ? répondit gravement le jeune homme.

Dans l'étreinte du père, il revit Madeleine, sa Madeleine qui, brisée par la douleur, n'avait pas eu le courage de l'accompagner jusqu'au port...

Madeleine qui, cachée l'émotion poignante qu'elle éprouvait à la gorge, le beau lieutenant se pencha et caressa le chien : « Adieu, Pompon ! »

Pompon frota son joli corps aux jambes de son nouveau maître ; il frota, frota, si fort et si longtemps qu'il détacha son ruban rose.

« Merci, Pompon, j'emporterai le souvenir que tu me donnes. »

Ce chiffon de satin n'était-il pas un des riens préférés de l'aimée ? Les premières dépêches furent rassurantes. Quelques braves cependant, avaient succombé au champ d'honneur, et, parmi eux, le mari de Madeleine.

UGY, MARIO.

ECHOS

LE BELGIQUE a combié une grande lacune de son enseignement public en ouvrant une école de fossyeurs.

Tous les candidats à cette peu réjouissante profession, ainsi que tous les sacrilèges de village doivent se faire inscrire à cette Université des études, un examen des plus sérieux.

Il paraît que l'école des fossyeurs belges répond à un véritable besoin national. Des plaintes étaient en effet portées et transmises aux administrations communales par les familles intéressées sur le peu de conscience et de savoir-faire des croque-morts chargés des funèbres besognes.

Les Belges valent que le dernier voyage ne soit pas moins confortable que les autres. Voilà pourquoi ils ouvrent une institution ad hoc à toutes les personnes de bonne volonté, que tente la vocation !

A LA CHAMBRE

La fin du discours de Jaurès. — Un incident à propos du voyage du tsar. — M. Buisson demande au gouvernement de faire preuve de clémence à l'égard des postiers révoqués. — La suite de la discussion renvoyée à vendredi.

Paris, 2 juillet. — La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Henri BRISSON.

ENCORE LA C. G. T.

M. BERRY VEUT INTERPELLER. — Avant que la Chambre aborde la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale, M. Georges BERRY demande à poser au ministre du Travail, une question sur les assurances que le gouvernement de la Confédération générale du travail.

M. VIVIANI, ministre du travail, demande le renvoi à la suite.

M. CLEMENCEAU. — M. Berry pourra demander la jonction aux interpellations sur la politique générale.

M. VIVIANI. — Si M. Berry l'accepte, je ne demande pas mieux.

M. CH. BENOIST. — Et nous avons encore onze séances !

M. BERRY. — J'accepterai si la Chambre est décidée à ce qu'il soit statué avant sa séparation. (Exclamations.)

Je sais bien que la Chambre a hâte de partir en vacances (Protestations sur divers bancs) ; mais elle peut bien faire quelques séances de plus.

Sur divers bancs. — Quand cela ? La nuit ?

M. BERRY. — Il s'agit d'arrêter les exploits d'une bande de malfaiteurs. (Bruit à l'extrême gauche) qui entravent la liberté du travail et compromettent l'intérêt national. Le renvoi à la suite est voté à mains levées.

Jaurès continue son discours

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique générale du gouvernement.

Jaurès poursuit son discours de vendredi dernier.

J'ai dit, l'autre jour, la nécessité de réformer profondes. Il est indéniable que l'émancipation du monde du travail ne saurait devenir effective, que par la transformation de la propriété actuelle en propriété sociale. Mais c'est là ce qui est le plus difficile, d'accueillir un progrès en réalisant ces réformes partielles et protractées du monde du travail dont l'ensemble a un certain nombre de jours.

Assurément. Et cette œuvre donnerait aux travailleurs un état nouveau pour réaliser cette transformation que l'indiquais, et qui est la vocation !